



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE.

PRESIDENCE de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

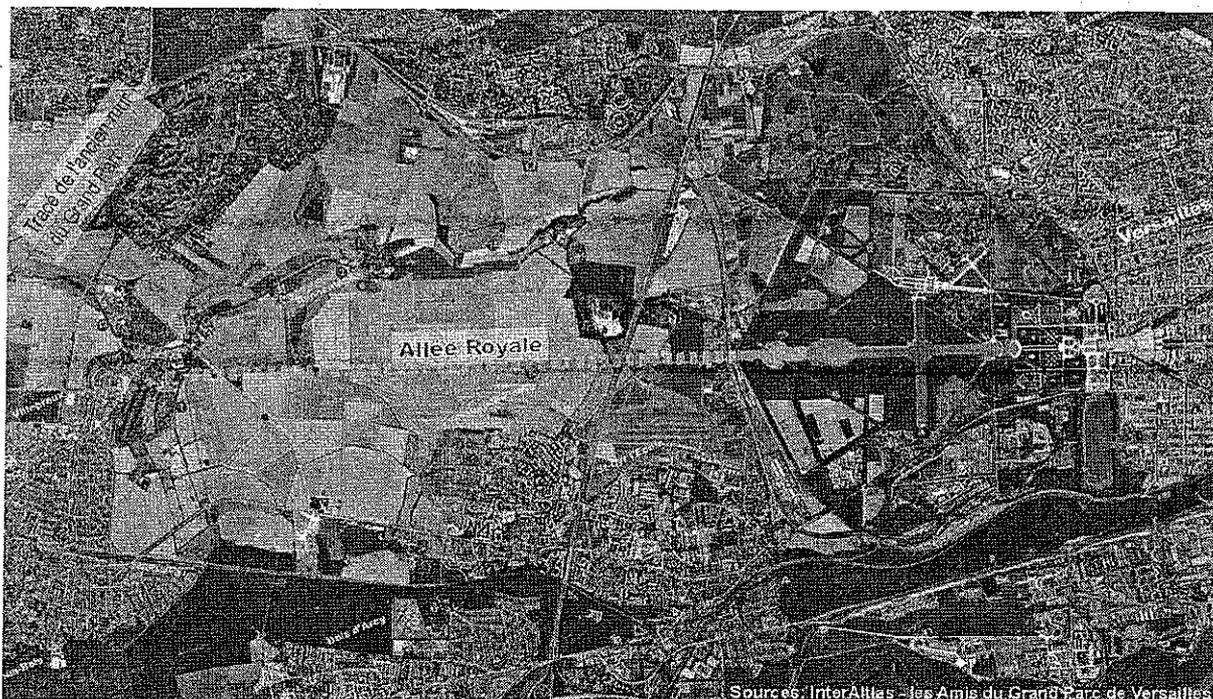
2007.02.10 Mise en valeur de l'Allée Royale de Villepreux

- M. HOCQUARD, rapporteur donne lecture de la délibération.

A l'extrémité du Grand Canal du domaine du Château de Versailles, au rond-point dit de l'Etoile Royale, partent trois avenues. L'une d'elles, située au centre de la Plaine de Versailles prolonge le Grand Canal sur une distance de cinq kilomètres. Elle emprunte les territoires des communes de Villepreux, Remenouville, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles.

Au temps de Louis XIV, cette allée présentait une largeur de 80 mètres environ et était bordée de chaque côté de deux rangées d'ormes.

Aujourd'hui, l'Allée Royale de Villepreux existe toujours mais sa largeur est réduite à un chemin rural par endroits difficilement accessibles.



Les maires des villes concernées souhaitent redonner un attrait à cette voie sans entraver l'activité des agriculteurs de la Plaine de Versailles.

L'Agence régionale des espaces verts (A.E.V.) a été sollicitée.

Elle est disposée à prendre à sa charge une étude de faisabilité qui définira les conditions de mise en valeur environnementale, historique et touristique de l'Allée Royale de Villepreux. Cette étude estimera les coûts d'aménagement et les coûts d'entretien.

Elle pourra également assurer la maîtrise d'ouvrage du projet qui sera choisi par les élus et le financer soit partiellement, soit en totalité. Pour ce faire, il est nécessaire de définir un périmètre régional d'intervention foncière (P.R.I.F.).

Dès à présent, les conseils municipaux des communes concernées par la mise en valeur de l'Allée Royale de Villepreux délibèrent pour approuver la réalisation de l'étude de faisabilité et donner un accord de principe à l'instauration du périmètre régional d'intervention foncière (P.R.I.F.).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Approuve la réalisation d'une étude de définition pour un projet d'aménagement de l'Allée Royale de Villepreux qui portera sur son emprise historique.
2. Prend acte du principe de prise en charge des coûts d'entretien par les communes.
3. Approuve le principe de création d'un périmètre régional d'intervention foncière (P.R.I.F.) sur l'emprise de l'Allée Royale de Villepreux par le Conseil Régional sur

proposition de l'Agence des espaces verts (A.E.V.) en application des conclusions de l'étude de définition.

4. *Précise que l'aménagement de ladite Allée est conditionné à la délibération de l'ensemble des communes concernées : Fontenay-le-Fleury, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'école, Versailles et Villepreux.*

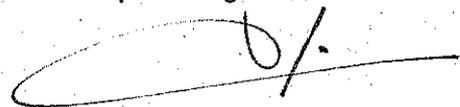
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREVO
270207